

procez-verbaux de la publication d'ycelluy faicte à son de trompe et cry publicq es villes du ressort desdicts Grands Jours, sentences données contre yceux desfaillants et après qu'ils ont esté appellez à l'audiance de ladicte Cour et à la barre d'ycelle, et rapportez en la manière accoustumée autres demandes et conclusions dudict procureur general du Roy contre autre condamnez à mort et autres peines par coutumace par arrest d'ycelle Cour. As savoir contre Bernard du Mas dict Vernois par arrest du VI^e septembre 1596. Contre Anthoine de la Brosse, par autre arrest dudict jour, Contre Floris Beaujolin et François Perret par autre arrest dudict 18^e du mois de septembre, Contre Jacques de Boutolles sieur de Saroan et Guillaume Davay son serviteur par arrest du 27^e dudict mois, Contre Claude du Layer par autre arrest du 4^e octobre 1596, Contre Edme Lovaille dit Bois-sort par dict arrest du 21^e dudict mois, Contre Sebastien de Montaignart sieur de Rochenaille par autre arrest du 25^e dudict mois d'octobre. Contre Pierre de Chambort l'ainé sieur dudit lieu par autre arrest du XXV octobre. Contre Anthoine de Fontanges, Annet de Fontanges, dict le sieur de Chaumont, autre Annet de Fontanges, Anthoine Sobrier, Barthelemy Bon, Jean Guyon, un nommé Antaniacque, et autre nommé Rompon, par autre arrest du 5^e novembre 1596. Contre Denis de Venas, par autre arrest du VII^e dudict mois de Novembre, Contre Anthoine Girard escuyer, cadet de la maison du sieur Men, Charles de Chasteau Boudeau, aussy escuyer sieur de Chault et Jacques Cesar sieur de Beausson par autre arrest dudict jour. Contre Loys la Charme Chastellain de Montmelas par autre arrest du 9^e novembre audict an. Contre Jean et Claude Duclerroy, La Rouzière, La Sentine, Cabanière, Guillin et la Gravière par sentence donnée par le seneschal du Bourbonnais le 15^e janvier 1594, confirmée par arrest du 8^e dudict mois. Contre Claude et Claude Boudière père et fils par arrest dudict jour. Contre François Carré par autre arrest du 12^e dudict mois. Contre les nommez Dauberoche et Derpinière par autre arrest du 12^e dudict mois. Contre Jean de Thélis, dict de Saint-Romain, sieur de Vallorges père de feu Charles de Thélis, Jean de Thélis dict de Croisel son fils et frère dudict desfunct François Bondot, Jacques Lasue dict la Conduite, Damien Charasson, Jacques Perrosse, Benoist Goyet, Anthoine Foncelas, Louis Fayot, Jean Ferabour dict Protière, Pierre Coneris, Jean Charasson dict Lorenge,